

AU COLLEGE COMMUNAL DE  
NEUFCHÂTEAU  
Grand'Place 1  
6840 NEUFCHATEAU



Louvain-la-Neuve, le 20 novembre 2017

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame l'Echevine, Messieurs les Echevins,

### Assemblée générale du 21 décembre 2017 - Convocation

Nous vous prions de bien vouloir faire représenter votre commune à l'Assemblée générale de notre intercommunale qui se tiendra le **jeudi 21 décembre 2017, à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire** convoquée par courrier du 3 novembre dernier qui débutera à **18 heures**, au siège social de la société, avenue Jean Monnet 2 à Louvain-la-Neuve.

### ORDRE DU JOUR

1. Plan stratégique ;
2. Prélèvement sur réserves disponibles ;
3. Nominations statutaires.

La documentation relative aux points 2 et 3 de l'ordre du jour est jointe en annexe à la présente convocation tandis que le Plan stratégique est disponible en version électronique à partir de notre site internet [www.oresassets.be](http://www.oresassets.be) (Publications/Plans stratégiques et Evaluations) et, sur simple demande, en version imprimée.

Conformément à l'article 27 D de nos statuts, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que l'article 27 A 2 des statuts de l'intercommunale dispose que :

- Chaque commune associée dispose de cinq délégués à l'Assemblée générale, parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du Conseil communal.
- Ces délégués sont désignés par le Conseil communal, proportionnellement à la composition dudit Conseil, parmi les conseillers, échevins et bourgmestre.